

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 04 NOVEMBRE 2016 à 19 Heures 30

MEMBRES PRESENTS : C BALBUENA (absente à 20 h 30 et pouvoir),
L. BRESSON, M. BUISSON, C. CHANUT, M. GAUCHON, M. GRANJARD,
A. LINAGE, J-C MUNARI, J. PERIER, R. PORRETTA, P.SIMIAND, D.TCHIJEVSKY,
J-L VENIAT, B.VISCOGLIOSI, K. ZANCA.

Absents excusés : A. DAYAN, M. FILIERE, G.WAXIN

Pouvoirs : C. BALBUENA à M. GRANJARD

Secrétaire : Madame Diana TCHIJEVSKY

La séance est ouverte à 19 heures 45

Le Procès-verbal de la séance est approuvé.

**1°) AVIS sur la modification des statuts de la Communauté de
Communes des Collines du Nord Dauphiné pour l'inscription
des transferts automatiques de compétences la réécriture et
le reclassement des compétences fixés par la Loi NOTRe**

VOTE : 11 VOIX POUR , 1 VOIX CONTRE (Mr Michel BUISSON)
et 3 ABSTENTIONS (Mrs Joseph PERIER, Patrick SIMIAND et
Auguste LINAGE), à la majorité ;

Sur sollicitation de la Sous-Préfecture et conformément à la Loi
NOTRe,

- Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 16/090, en date
du 29/09/2016, notifiée à la commune le 12/10/2016,
- Vu le projet de statuts modifiés joint à cette délibération, notifié à la
commune le 12/10/2016,
- Conformément aux articles L.5211-17 et L 5211-20 du Code
Général des Collectivités territoriales, suite à cette notification,
- Vu l'attribution des compétences obligatoires suivantes à la CC CND
à effet du 1^{er} janvier 2017 :
.Actions de développement économique dans les conditions
prévues à l'article L 4251-17 du Code Général des Collectivités
Territoriales ; création, aménagement, entretien et gestion de
zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,
touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du
commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt
communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices
de tourisme.

. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

A effet du 1^{er} janvier 2018 et sauf modification législative qui interviendrait avant cette date – Gestion des Milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), dans les conditions prévues à l'article L211-7 du Code de l'Environnement

A effet du 1^{er} janvier 2020 et sauf modification législative qui interviendrait avant cette date – EAU et ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné aux fins d'inscription des transferts automatiques de compétences, de réécriture et de reclassement des compétences modifiées par la loi, conformément à l'article L 5214-16 du CGCT.

Et autorise Monsieur le Maire à prendre toute disposition pour l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

2°) SEDI : Adhésion au service de cartographie en ligne

VOTE : 15 voix POUR, à l'unanimité

Suite au transfert de compétence de l'éclairage public au Syndicat Energies de l'Isère (SEDI) à compter du 01/09/2016, un accès au service de cartographie en ligne permet de visualiser les réseaux, soumettre les demandes d'intervention, disposer d'un applicatif foncier et d'intégrer des données propres à son territoire.

Une convention entre le SEDI et la collectivité formalise le service et en particulier les droits et obligations de chacun.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de cartographie en ligne et s'engage, le cas échéant, à verser sa contribution au SEDI dès que les avis seront notifiés à la commune, et prend note que la somme versée ne donnera pas lieu à récupération de TVA.

6°) Décision modificative

VOTE : 15 voix POUR, à l'unanimité

Le conseil valide les transferts et réajustements de crédits suivants :

EN FONCTIONNEMENT :

Dépenses

61524 Entretien Bois et Forêts	+ 1160 €
6188 Autres frais divers	- 2 000 €
6288 Autres frais divers	+ 2 000 €
6218 Autre personnel extérieur	- 6 000 €
6336 Cotisation CDG	+ 530 €
6411 Personnel titulaire	- 26 130 €
6413 Personnel non titulaire	+ 25 000 €
64131 Non titulaire SFT + indemn	+ 1 800 €
6451 Cotisation URSSAF	+ 6 000 €
6453 Caisse retraite	- 4 000 €
6454 Cotisations ASSEDIC	+ 2 600 €
6455 Cotisation Assurance personnel	- 1 000 €
6456 Cotisations FNC	+ 1 200 €
6475 Médecine du travail	- 300 €
6478 Autres charges sociales	+ 300 €
6531 Indemnités Elus	+ 600 €
6535 Formation Elus	- 600 €
65541 Comp.Charges Territoriales	+ 8 355 €
022 Dépenses Imprévues	- 8 355 €

Recettes

7022 Coupe de bois	+ 1 160 €
--------------------	-----------

EN INVESTISSEMENT :

Op 107 : MAIRIE :	202 : Frais doc urba	- 650 €
	2183 : Matériel Informat	+ 650 €

7°) DIVERS :

Informations diverses :

VOIRIE : les travaux sont programmés pour :

- . Reprise du dos d'âne sur la route de Saint Georges
- . Mise en place de recyclé sur le chemin du Recours
- . Aménagement parking le long de la route de Saint-Oblas (partie qui traverse la zone)
- . Passerelle piétons en parallèle au Pont le long de la RD 75

3°) BAUX RURAUX : Renouvellement et tarif

VOTE : 15 voix POUR, à l'unanimité

Les baux des terrains communaux sont échus au 11/11/2016 et sont renouvelables à compter de cette date pour une durée de neuf années entières et consécutives.

En accord avec les locataires, le prix à l'hectare est maintenu, Le montant du loyer sera révisé chaque année en fonction de la variation de l'indice des fermages fixé par arrêté de Monsieur le Préfet de l'Isère.

Le cahier des charges du 10 février 1967 reste en vigueur.

Le Conseil décide de renouveler les baux ruraux pour 9 ans à compter du 11 novembre 2016, fixant le prix de base à l'hectare de 96.05 € pour les terres cultivées et 19.05 € pour les bois.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires.

4°) Concession de cimetière

VOTE : 15 voix POUR, à l'unanimité

Depuis le 12/06/1990, le prix au mètre carré des concessions trentenaires est de 30.50 €, soit pour une concession de 2.5 m² à 77 € et une concession de 5m² à 153 €.

Ce prix n'est plus en rapport avec les tarifs pratiqués sur notre territoire. Par ailleurs, les coûts d'entretien ont évolué et sont plus importants.

Le Conseil Municipal valide le tarif de 50 € le mètre carré pour toute concession nouvelle et à renouveler à compter du 01/01/2017 selon les nouvelles modalités définies ci-dessus :

Catégorie de concession	Tarif sur 15 ans	Tarif sur 30 ans
Concession de 2.5m ²	125 €	250 €
Concession de 5 m ²	250 €	500 €

L'encaissement des produits de concessions de cimetière (première demande et renouvellement) est maintenu pour 2/3 de la somme au profit de la commune et 1/3 pour le CCAS.

La vente de concession n'est effective qu'en cas de décès. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires.

- Intervention de Mr Michel BUISSON :
Les travaux de voirie à prévoir sur 2017 pour :
 - .Route de Saint Just/La Plaine, Route des Rades, Route du Château d'eau,
 - .Route de Saint Just en priorité car affaissement important de chaussée
 - .Route du Barret, Route de la Madone et Route de Septème

- BÂTIMENT
ECOLE ELEMENTAIRE SAINT EXUPERY :
Intervention de Mr Joseph PERIER
PPMS : **P**lan de **P**révention en **M**ilieu **S**colaire :
Dans le cadre du plan Vigipirate et suite à la visite effectuée à cet effet, des travaux sont à réaliser: 6 volets roulants pour fenêtres, 2 pour secteurs de confinement motorisés, installation de 3 barres anti-panique aux portes de sorties et changement de la porte sous le préau.

**Le prochain conseil aura lieu le Vendredi 02 DECEMBRE 2016
à 19 H 30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 Heures 35.

OYTIER SAINT-OBLAS, le 17/11/2016
Le Maire : René PORRETTA

